





DEVENIR FORMATEUR PRAP-IBC POUR LES PERSONNELS D'ENTREPRISE

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (P.R.A.P) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, B.T.P et commerce.

Pré-requis

Pour s'inscrire à cette formation, le candidat doit avoir suivi avec succès l'autoformation **V000** Acquérir des bases en prévention des risques professionnels, conforme au référentiel national. Le module V000 est dispensé gratuitement par télé-enseignement sur le site INRS.

OBJECTIFS

- Elaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

CONTENU

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Eléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « salariés P.R.A.P industrie, B.T.P et commerce ».

METHODES D'ORGANISATION

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise prévoir 1j+2j de travail personnel. Il alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter séquence, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé. L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par le réseau prévention et un organisme certifié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats ayant suivis la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'I.N.R.S un certificat de formateur P.R.A.P « industrie, B.T.P et commerce ».

DUREE ET EFFECTIF

70 heures, soit 10 jours (3j + 3j + 4j) avec la possibilité d'adapter un intervalle allant de 3 à 6 semaines. La session est organisée pour un maximum de 12 participants.

Déclaration d'activité comme prestataire de formation auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône sous le N° 93 13 16 537 13

Durée : 10 jours

(3j + 3j + 4j)

Lieux des formations :

Vitrolles

Nous contacter:

1140 rue André Ampère ACTIMART—CS 80544

13594 Aix-en-Provence

Tel: 04.42.16.47.84

mbenaceur@efficience-ergonomie.com